

66A FORMULAIRE DE BASE

FORMULAIRE DE BASE (à remplir pour tout type de demande en lien avec une exploitation agricole)

demande préalable

demande de permis de construire

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Description du projet: (par ex. « stabulation libre avec fosse à lisier» ou « hangar à machine et place de lavage» etc.)

Abri-tunnel et accès

Commune(s) : Bavois

N° de parcelle(s): 546

Propriétaire: Salzmann Thierry

Adresse : Le Coudray 9, 1372 Bavois

N° tél. : 079 219 46 85

E-mail: thierrysalzman@gmail.com

Exploitant: Thierry Salzmann No d'exploitation 5746 0052

(Exploitation sans numéro ou ne touchant pas de paiements directs voir "formule a" au verso)

Adresse du domicile : Le Coudray 9, 1372 Bavois

Adresse du centre d'exploitation : Le Coudray 9, 1372 Bavois

Date de naissance 06.10.1973

N° tél. 079 219 46 85

E-mail : thierrysalzman@gmail.com

Promettant acquéreur / repreneur de l'exploitation:

*par ex. lorsque l'exploitant est proche de la retraite ou d'une prochaine reprise du domaine.

Adresse :

Date de naissance

N° tél.

E-mail:

2. PROJET**Nature des travaux** (plusieurs coches possibles)

- Construction nouvelle totale/partielle
 Reconstruction
 Démolition
 Agrandissement (hors volume)
 Changement d'affectation avec travaux
 Mouvements de terre
 Transformation (dans volume)
 Changement d'affectation sans travaux
 Autres installations

Coût approx. 35'000 CHF **Financement FIA, FIR, AF envisagé*** ? (oui/non) : Non

*Le cas échéant faire apparaître la mention « Article 97 LaGr du 29.04.98 est applicable » lors de la publication FAO de la mise à l'enquête

3. FORMULAIRES SPECIFIQUES (à joindre impérativement au présent formulaire lors de la demande préalable et de la mise à l'enquête)

Quelles formules remplir?

- Exploitant ne touchant **pas de paiements directs / sans numéro d'exploitation**: **formule a**
 Habitation pour une exploitation agricole, constructions et installations liées à l'habitation (p. ex. garage, piscine, cabanon de jardin, véranda, local de chauffage) **formule b**
 Nouveau bâtiment ou agrandissement (Augmentation des surfaces/volumes bâtis de l'exploitation, tout type de bâtiment, sauf le logement) : **formule c**
 Transformation ou changement d'affectation d'un bâtiment existant (modification de l'utilisation, transformations intérieures, modification des ouvertures, etc.) **formule d**
 Autres installations agricoles (p. ex. mouvements de terre, chemin d'accès, mur de vigne, filet paragrêle, etc.) : **formule e**
 Projet lié à une exploitation d'estivage (p. ex. chalet, accès, amenée d'eau, bassin, étangs) **formule f**
 Activité accessoire non agricole (activités artisanales, hébergement, restauration) **formule g**
 Production d'énergie (p. ex. biogaz, compostage, chauffage et transport de chaleur) **formule h**

Authentification des documents et annexes

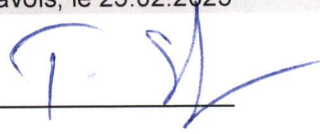
Les soussignés déclarent que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. Avec la présente demande, les soussignés s'engagent à fournir aux services concernés tout renseignement et document nécessaire au traitement du dossier.

4. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

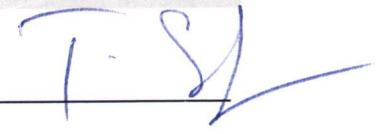
66A FORMULAIRE DE BASE

Lieu et date: Bavois, le 25.02.2025

Le propriétaire :



L'exploitant :



Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (**DGAV**) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (**DGTL**), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch

66A – C Nouveau bâtiment ou agrandissement d'un bâtiment agricole

Formule c - Nouveau bâtiment ou agrandissement d'un bâtiment agricole (Augmentation des surfaces bâties de l'exploitation, tout type de construction)

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (**champ obligatoire**)

(La DGAV se réserve le droit de demander tout document complémentaire suivant l'objet de la demande)

Je suis associé avec trois autres agriculteurs pour l'ensemble de mon parc machine. Actuellement, je ne suis pas en capacité de ranger ma part des machines dans mes locaux existants qui sont pour la plupart très étroits et situés au bord de la route rendant les manœuvres difficiles pour y parquer les machines et autres tracteurs.

Cette nouvelle réalisation assez modeste permettrait de pallier à ce manque.

En cas de création d'un nouveau centre d'exploitation ou d'un bâtiment éloigné du centre actuel, joindre le parcellaire de l'exploitation à la présente demande (en différenciant les parcelles en propriété et en location).

Renseignements sur **l'ensemble des bâtiments à disposition de l'exploitation, concernés ou pas par le projet** (en propriété ou en location, en zone constructible ou hors zone à bâtir pour le stockage, le bétail, etc.).

Dans la mesure du possible, la LAT impose l'utilisation des bâtiments existants avant la construction de nouveaux bâtiments.

Stockage

Description (existant + projet)	Propriété / location (p/l)	Commune	N° parcelle	N°ECA	hauteur sous plafond* (m)	capacité actuelle (m2)	capacité future totale (m2)
Hangar à machine	P	Bavois	546	240	4.5	91	91
Silo(s)							
Fenil							
Halle de stockage							
Fumière							
Fosse							
2 granges hangar	P	Bavois	546	240	3.5	60	60
Nouvelle réalisation	P	Bavois	546	240	5	0	200

* la hauteur sous plafond permet de déterminer si elle correspond aux normes actuelles (FAT 590), un bâtiment trop bas ne permet souvent pas d'être utilisé avec des engins modernes, il ne sera donc potentiellement pas comptabilisé.

Animaux (pour l'ensemble de l'exploitation)

Description (existant + projet)	Propriété / location (p/l)	Commune	n° parcelle	Type de bétail (laitières, chevaux, moutons, etc.)	Capacité actuelle (UGB/nb)	Capacité future totale ^{1,2} (UGB/nb)
Stabulation	P	Bavois	546	Veaux	10	10
Etable						
Porcherie						
Poulailler						

¹ Une étude d'impact sur l'environnement (EIE) sera demandée dès 125 UGB ou 250UGB pour les animaux consommant du fourrage grossier.

² L'ordonnance sur les effectifs maximaux (OEM) limite la détention d'animaux à 1 OEM au total par exploitation, sont concernés les porcs, les volailles et les veaux de lait (par ex.. 1OEM= 1'500 porcs >35kg, 18'000 pondeuses, 300 veaux de lait, 750 porcs + 9'000 pondeuses, etc.). Un dépassement, même ultérieur au projet, est sanctionné par l'OFAG par une amende.

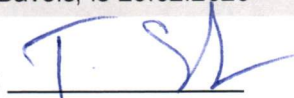
Autres bâtiments (exceptés les logements (formule 66A-b) et installations extérieurs (formule 66A-e))

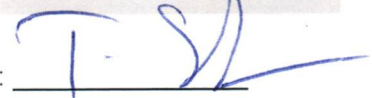
Description (existant + projet)	Propriété / location (p/l)	Commune	n° parcelle	Type d'activité (par ex. culture de tomates, vente d'œufs, etc.)	Taille actuelle (m2,m3)	Taille future (m2, m3)
Serre maraîchère						
Local de vente directe						

Le projet est-il destiné à une association ? si oui, quel type ?

- Communauté partielle d'exploitation (CPEX), Communauté d'exploitation (CEX), Copropriété
 Droit de superficie (DDP)

Lieu et date: Bavois, le 25.02.2025

Le propriétaire : 

L'exploitant : 

Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch